FICHE PRATIQUE
REMISES SUR ACHATS

LES REMISES SUR ACHATS

REMISE ACCORDÉE AVEC LA CARTE PASS

12 % sur les achats effectués au sein de l'ensemble des magasins Supermarchés intégrés et des magasin Hypermarchés Carrefour intégrés

à titre temporaire, du 01/04/2026 au 31/03/2027

La remise s'applique aussi à : billetterie et spectacles, voyages (hors site internet), assurances, fioul domestique, location de véhicules Carrefour, drives (accolés et solos intégrés), « Carrefour livré chez vous » et carburant des stations-services des magasins intégrés.

REMISES SUPPLÉMENTAIRES (1 FOIS PAR AN)

+ 10 % Sur un **smartphone, une tablette ou un ordinateur** vendu au rayon EPCS. Achat avec la carte PASS en hypermarché, Carrefour Market ou Drive intégrés.

+ 10 % Sur une **trottinette** (mécanique ou électrique) ou un **vélo** (avec ou sans assistance électrique). Achat avec la carte PASS en hypermarché ou Carrefour Market intégrés.

PLAFOND ET CONDITIONS

PLAFOND
11 000 €
d'achats par année civile et par bénéficiaire. Au-delà, plus de remise. Remises supplémentaires comprises dans le plafond.

EXEPTIONNELLEMENT EN 2026
13 000 €
soit une remise maximum de 1560 €

Ancienneté : il faut avoir 3 mois d'ancienneté et, pour la trottinette et le vélo, être présent dans les effectifs au moment de l'achat.

Carte et compte : détenir une carte PASS et avoir ouvert le Compte Sur Livret (CSL) Carrefour Banque qui reçoit la remise. La remise ne s'applique que via une seule carte, la carte PASS.

Salariés en **interdit bancaire** : remise selon des modalités spécifiques.

LA CARTE PASS

Cotisation remboursée
Carte PASS Mastercard standard (3 mois d'ancienneté et présence dans les effectifs). La seconde carte au nom du conjoint est gratuite.

Carte premium
Remboursement limité au montant de la carte standard.